



APPEL A CANDIDATURE AUX BOURSES D'ETUDES DE L'AMBASSADE DE FRANCE

Campagne 2015-2016

L'Ambassade de France ouvre sa campagne d'attribution de bourses d'études pour l'année 2015-2016. Les candidats à des études en France et dans la Sous-région **en Master 1, Master 2 (priorité au Master 2) et en doctorat en alternance (cotutelle)** doivent adresser leur dossier de candidature en un seul exemplaire **avant le mercredi 18 mars 2015 à 17h00** à l'adresse et avec l'intitulé suivant :

= CAMPAGNE DE BOURSES 2015-2016 =
A l'attention du
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France
Rue du Commerce
BP 373/570 CONAKRY

LES BOURSES S'ADRESSENT EN PRIORITE A DES CANDIDATS SE DESTINANT A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE AU SEIN D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET D'INSTITUTS DE RECHERCHE GUINEENS, ACTUELLEMENT EN POSTE DANS UNE INSTITUTION RECONNUE PAR L'ÉTAT.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir moins de 35 ans au jour de la clôture de l'appel (18 mars 2015) ;
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau bac +4 minimum ;
- ✓ Avoir une admission ou une préadmission provisoire en Master ou Doctorat dans un établissement français (en priorité) ou de la sous-région (doctorat uniquement).

L'ensemble des disciplines universitaires est éligible au présent appel.



❗ IMPORTANT ❗

Important : Chaque candidat souhaitant se porter candidat à une bourse d'études de niveau Master devra créer un dossier de candidature gratuit sur Internet via le site de CampusFrance Guinée et y faire figurer ses choix de formation (aller à l'adresse suivante : www.guinee.campusfrance.org/ puis ensuite cliquer sur « **créer un dossier sur Pastel** »). Un numéro d'identifiant (GN) sera alors créé et devra être inscrit dans le formulaire de candidature aux bourses de l'Ambassade de France.

Pour les candidats à un Master 1 et 2 (priorité sera donnée aux candidats directement admis en Master 2)

Le dossier est constitué de :

- Le formulaire de candidature « Master » complété et signé ;
- Une lettre de motivation et un CV détaillé ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Pour les fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique (enseignants), une copie de l'arrêté de nomination à la fonction publique ou/et du contrat de travail ;
- Un relevé des notes du baccalauréat et des modules d'enseignement du L1, du L2, du L3 et éventuellement du L4, et du M1 (Maîtrise, DES, Diplôme d'ingénieur, etc.). Chacun de ces documents devra être certifié conforme par l'administration ;
- Le cas échéant, une lettre de recommandation du responsable de l'établissement d'enseignement supérieur employant le candidat (Recteur ou Directeur);
- * **Important** : une lettre d'admission ou de préadmission provisoire du responsable du Master, de l'université ou de l'école choisie en France, certifiant accepter le candidat dans sa formation.

Pour les candidats à des études doctorales en alternance

Ces bourses en alternance correspondent à un séjour de 5 mois tous les ans durant trois ans dans le laboratoire d'accueil, puis d'un dernier séjour de soutenance. La priorité est donnée aux candidatures de **thèse en cotutelle**.

Le dossier est constitué de :

- Le formulaire de candidature « Doctorat » complété et signé ;
- Une lettre de motivation et un CV détaillé ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Pour les fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique (enseignants), une copie de l'arrêté de nomination à la fonction publique ou/et du contrat de travail ;
- Un relevé des notes du baccalauréat et des modules d'enseignement du L1, du L2, du L3, du L4 / M1 et éventuellement du M2. Chacun de ces documents devra être certifié conforme par l'administration ;
- Une copie du mémoire de Master/Maîtrise/DES et le rapport de soutenance, certifié conforme par l'administration ;
- Le projet de recherche détaillé signé par le candidat et par ses deux co-directeurs de thèse;
- Le cas échéant, une lettre de recommandation du responsable de l'établissement d'enseignement supérieur employant le candidat ;
- * **Important** : l'accord formel du Directeur de l'Ecole Doctorale d'accueil en France, du Directeur de thèse français ou de l'établissement de la sous-région.

Les dossiers complets (téléchargeables sur le site Internet de l'Ambassade de France en Guinée www.ambafrance-gn.org)
doivent être adressés à L'Ambassade de France
avant le 18 mars 2015

Nicolas DEXTREIT
Conseiller de Coopération et d'Action culturelle